

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Urbanisme. Modification simplifiée n°2 du PLU pour intégration OAP secteur de la Huberdière, modification du règlement de la zone 1AUE et de la zone UL. Modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités proposées pour la concertation avec une mise à disposition du dossier au public durant 1 mois.

Urbanisme. Modification simplifiée n°3 du PLU pour secteur de Beauvais et modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (16 votants, 1 abstention et 15 voix pour) approuve la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU pour la mise en place d'une Orientation d'aménagement et de programmation sur les secteurs 1AUE et 2AU de Beauvais afin de mettre en valeur le patrimoine architectural local, et les modalités proposées pour la concertation avec une mise à disposition du dossier au public durant 1 mois.

Droit de préemption urbain : examen de deux Déclarations d'Aliéner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter :

- un bien situé 16 rue du Verger.
- un bien situé 11 Allée du Clos de la Motte.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : modification du nom de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (16 votants et 4 abstentions) d'approuver la modification du nom de la CCPRF qui se nommera "Roche aux Fées Communauté" et la modification des statuts en conséquence.

Vote des subventions aux associations et école : suite.

Le Conseil Municipal, après vote, décide, au titre de l'année 2018, d'accorder aux associations suivantes les sommes indiquées ci-dessous, à savoir :

- Comité des Fêtes du Theil de Bretagne, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) : 261.00 €
- ACCA du Theil de Bretagne, par 10 voix "pour" et 1 voix "contre", et 5 abstentions : 291 €,
- Ecole Publique pour sorties et voyages, à l'unanimité des membres votants : 658.02 €

Assainissement collectif. Extension des réseaux rue de la Roseraie : travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dépenses supplémentaires pour travaux d'arrachage de souches et d'un poteau pour un montant de 350 € ht soit 420 € ttc par l'entreprise Plançon-Bariat.

Application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au 25 mai 2018 : modalités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine comme Délégué à la Protection des Données et approuve la convention d'adhésion à ce service pour une durée de 3 ans et un coût forfaitaire de 0.37 € par habitant (offre commune membre d'un EPCI).

.../...

Projet d'extension du cimetière :

- Le Conseil Municipal approuve le devis s'élevant à 425 € ht soit 510 € ttc de Mme Décamps, géomètre à La Guerche de Bretagne pour relevé topographique complémentaire.
- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des esquisses réalisées par le Bureau d'étude et de l'avis du Comité consultatif qui travaille sur ce dossier, choisit à l'unanimité le scénario correspondant à l'extension du cimetière sur le parking existant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assainissement collectif. Extension du réseau pour branchements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants définitifs des participations demandées :

- M. et Mme Houget : 1 143.84 €.
- Pour la viabilisation du terrain situé rue Abbé Maignan : 1 517.64 €

Service administratif :

Remplacement d'un vidéoprojecteur pour 399 € ttc près du magasin Robert à Janzé.

Fermeture de la Maison de Retraite de la Rigaudière

Suite à la demande de M. Gendreau, le Conseil Municipal échange sur l'avenir du site. Il demande également un avis du Conseil Municipal concernant la fermeture de la maison de retraite, lequel sera reporté au prochain Conseil du 4 juin.